

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**  
**PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI**  
**"PAIFAR-B"**

**DON FIDA N° 2000001940**  
**BP 6457 Bujumbura**

**Avis de manifestation d'intérêt n° PAIFAR-B/0002/CS/SBQC/2023-2024**  
**Relance**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE D'ELABORER LES TEXTES D'APPLICATION DU CREDIT BAIL ET LES CADRES REGLEMENTAIRES DU FONDS DE REFINANCEMENT ET /OU DE GARANTIE DANS LES ACTIVITES DE MICROFINANCE.**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) a obtenu un financement destiné à couvrir le coût du PAIFAR-B et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés par un consultant individuel.
2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PAIFAR-B
3. Les services de conseil ("les services") comprennent le recensement les textes réglementaires requis pour la mise en application de la loi n° 1/01 du 05 janvier 2016 portant révision du décret-loi n°1/41 du 09 juillet 1993 portant définition des opérations de crédit-bail et dispositions applicables au contrat de crédit-bail et réglementation des conditions d'exercice de ces activités ; l'élaboration et la proposition des textes d'application ainsi identifiés et enfin l'élaboration d'une réglementation spécifique aux fonds de refinancement et/ou de garantie exerçant les activités de microfinance créées sous l'initiative du Gouvernement ou conjointement avec ses partenaires.
4. Le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B), ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question.
5. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la **méthode basée sur le qualité et le coût (SFQC)** expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
6. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services.
7. Le dossier complet d'Avis de manifestation d'intérêt ainsi que les TDRs peuvent être consultés et obtenus au Secrétariat du PAIFAR-B à l'adresse indiquée ci-dessous.
8. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : [callixte.masabo@programmefidaburundi.org](mailto:callixte.masabo@programmefidaburundi.org) ou [pndabacamp2015@gmail.com](mailto:pndabacamp2015@gmail.com) 5 jours avant l'ouverture des dossiers de manifestation d'intérêt fixé **le 10/04/03/2024 à 10 h 30, heures locales au plus tard**. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements dans les 3 jours avant la date limite de présentation des manifestations d'intérêt.

9. Les manifestations d'intérêt présentées doivent comprendre la lettre de motivation accompagné de pièces justificatives de qualification en l'occurrence les statuts du cabinet, l'organisation en personnel et en logistique ainsi que les références générales et spécifiques réalisées. Le cabinet devra également présenter son Numéro d'identification fiscal. L'absence de celui-ci est exclusive.

**10.**Le candidat fournira toute autre pièce justifiant ses qualifications et son expérience **sans toutefois donner les renseignements personnels relatifs à ses experts à sa méthodologie et à son plan de travail.**

11. Les dossiers seront remis de main à main ou par courriel sous format PDF à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 10/04/2024 à 10 h 00, heures locales.**

- Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B)
- À l'attention de : *Monsieur Callixte MASABO, Coordonnateur du Projet*
- Téléphone : + 257 22 27 59 00
- Courriel: [callixte.masabo@programmefidaburundi.org](mailto:callixte.masabo@programmefidaburundi.org) ou [pndabacamp2015@gmail.com](mailto:pndabacamp2015@gmail.com)